

BUREAU DIRECTEUR

REUNION DU LUNDI 24 JUILLET 2023 à 18 heures 45

PV N° 1

Présents : Mmes LORCERIE, VEDRINES, MM. AUBLANC, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET.

Excusés : MM. BETOUX, PERRIERE.

Assiste : M. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement).

I - VALIDATION DE LA COMPOSITION DES POULES SENIORS 2023/2024 SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

* GARCONS

Le Bureau prend connaissance :

- avec regret, de la mise en sommeil des clubs de DONTREIX, St SILVAIN-GARTEMPE-MONTAIGUT et VIEILLEVILLE ;
- de la reprise d'activité de l'AS SOUMANS ;
- de créations d'équipes supplémentaires à AUBUSSON et St DIZIER-LEYRENNE ;
- du mail de LA FORET DU TEMPLE demandant l'engagement d'une équipe 2 ;
- de la proposition de la Commission de Gestion des Compétitions.

Après échange, et décision d'intégrer l'équipe de la Forêt du Temple (2), engagée tardivement, dans la Poule A de Départemental 4, le Bureau valide les Poules comme indiqué ci-après :

* DEPARTEMENTAL 1 :

- AUBUSSON EF (2)
- AUZANCES (1)
- BOURGANEUF (1)
- BOUSSAC (2)
- DUN-NAILLAT (1)
- EVAUX-BUDELIERE (1)
- GOUZON AVENIR (2)
- ES GUERETOISE (3)
- MERINCHAL (1)
- PEYRAT LA NONIERE (1)
- St FIEL (1)
- Ste FEYRE (1)

*** DEPARTEMENTAL 2 :**

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (2)
- BOURGANEUF (2)
- BUSSIERE-DUNOISE (1)
- FURSAC (1)
- SARDENT (1)
- ESM LA SOUTERRAINE (2)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- St DIZIER-LEYRENNE (1)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (2)
- St VAURY (1)
- Ste FEYRE (2)

POULE B

- AHUN (1)
- AJAIN (1)
- AUZANCES (2)
- BORD St GEORGES (1)
- CHAMBON (1)
- LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1)
- FELLETIN (1)
- FLAYAT (1)
- JARNAGES-PARSAC (1)
- MAINSAT-SANNAT (1)
- MERINCHAL (2)
- VALLIERE (1)

*** DEPARTEMENTAL 3 :**

POULE A

- DUN-NAILLAT (2)
- ESM LA SOUTERRAINE (3)
- St AGNANT DE VERSILLAT (2)
- St MAURICE ES (1)
- St VAURY (2)

POULE B

- BOUSSAC (3)
- CHENIERS (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (1)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (1)

POULE C

- CHAMBON (2)
- EVAUX-BUDELIERE (2)
- LUSSAT (1)
- PEYRAT LA NONIERE (2)
- RETERRE-FONTANIERES (1)

POULE D

- AUBUSSON EF (3)
- BELLEGARDE EN MARCHE (1)
- CHAMPAGNAT (1)
- MAUTES (1)
- St SULPICE-St GEORGES (1)

POULE E

- CHENERAILLES (1)
- GOUZON AVENIR (3)
- JARNAGES-PARSAC (2)
- St FIEL (2)
- Ste FEYRE (3)

POULE F

- BENEVENT-MARSAC (3)
- BOURGANEUF (3)
- FURSAC (2)
- GRAND-BOURG (1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (3)

*** DEPARTEMENTAL 4 :**

POULE A

- BETETE-ROCHES (1)
- CLUGNAT (1)
- LA FORET DU TEMPLE (2)
- MEASNES (1)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (2)
- St AGNANT DE VERSILLAT (3)

POULE B

- BORD St GEORGES (2)
- BOUSSAC (4)
- CHENERAILLES (2)
- EVAUX-BUDELIERE (3)
- LUSSAT (2)
- SOUMANS (1)

POULE C

- AUBUSSON EF (4)
- AUZANCES (3)
- CHARRON (1)
- MAINSAT-SANNAT (2)
- MERINCHAL (3)

POULE D

- AHUN (2)
- PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1)
- ROYERE DE VASSIVIERE (1)
- St DIZIER-LEYRENNE (2)
- VALLIERE (2)

* FILLES

Le Bureau prend connaissance :

- de la création d'une équipe à CLUGNAT ;
- des mails de Mérinchal et Boussac demandant l'organisation d'une phase de brassages ;
- du mail de St Agnant de Versillat demandant l'organisation, comme le règlement le stipule, d'un Championnat en deux Divisions ;
- de la consultation effectuée via un google forms auprès des équipes concernant l'organisation de la compétition pour la saison 2023/2024 (aucune majorité ne s'étant détachée) ;
- du mail de La Forêt du Temple demandant à repartir en Division 2 ;
- de la proposition de la Commission de Gestion des Compétitions.

Le Bureau, après débat, décide :

- l'organisation d'un Championnat à deux divisions comme le règlement le stipule dès lors qu'au moins 16 équipes participent au Championnat Féminin ;
 - de demander à Bourganeuf, puis à Foot Génération 2000 en cas de refus du premier cité, si ils souhaitent évoluer en Division 1.
- En cas de refus de ces deux clubs, le Bureau ne pourra donner une suite favorable à La Forêt du Temple et cette équipe sera dès lors engagée en Division 1.

La composition des Poules Féminines est donc actée comme suit, dans l'attente de la réponse des clubs cités ci-dessus :

DIVISION 1

- AHUN (1)
- CHENERAILLES (1)
- LA FORET DU TEMPLE (1) ou BOURGANEUF (1) ou FOOT GENERATION 2000 (1)
- LUSSAT-CHAMBON (1)
- MERINCHAL (1)
- SUD EST CREUSE-FELLETIN (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- St VAURY (1)

DIVISION 2

- BORD St GEORGES (1)
- BOURGANEUF (1) ou LA FORET DU TEMPLE (1)
- BOUSSAC (1)
- CLUGNAT (1)
- EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1)
- FOOT GENERATION 2000 (1) ou LA FORET DU TEMPLE (1)
- GRAND-BOURG (1)
- Ste FEYRE (1)

II - RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON

Le Président rappelle l'ensemble des manifestations organisées :

- Samedi 20 mai à Mainsat : Finale de la Coupe de la Creuse Féminine à 8, précédée de plateaux et rencontres des jeunes licenciées du Département
- Samedi 3 juin à Mérinchal : Finales des Coupes de la Creuse U14-U15 et U16-U17
- Samedi 10 juin à Parsac : Finales Challenge D4 et Champion D4
- Dimanche 11 juin à St Sulpice le Guérétois : Journée « Foot en Fête »
- Samedi 17 juin à Vallière : Finales Champion D3 et Champion D2
- Samedi 24 juin à Guéret : Finale de la Coupe de la Creuse, précédée d'une rencontre féminine et de la Journée Nationale U6-U9
- Vendredi 30 juin à Ajain : Soirée des Récompenses

Le Bureau se réjouit de l'affluence rencontrée lors de ces manifestations.

Les Membres échangent sur les différents points à améliorer pour chacune de ces manifestations.

Des propositions devront être faites par le Comité lors des prochaines réunions sur les évolutions éventuelles à apporter pour ces organisations.

III - OPERATIONS « MINI-BUTS » ET « TABLETTES »

Le Président informe les Membres des opérations proposées par la Fédération Française de Football (mini-buts) et la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine (tablettes).

Concernant les mini-buts, les clubs bénéficiaires seraient ceux ayant un nombre de licenciés U6-U9 d'au moins 10.

Ils seraient alors dotés de deux paires de mini-buts de 4 m x 1,5 m.

Le tarif à payer par les clubs concernés serait de 120 euros (60 euros par but).

Le reste serait pris en charge par la Fédération Française de Football, la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et le District.

L'opération est prévue sur les périodes 2023/2024 et 2024/2025.

En ce qui concerne les tablettes, la Ligue propose l'attribution d'une tablette par club.

Concernant la prise en charge, les Membres du Bureau demandent au Président de proposer à la Ligue une répartition différente de celle proposée.

Le Bureau regrette que la distribution ne soit proposée qu'à partir de courant octobre.

IV - COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Bureau prend note du souhait de deux Présidents de Commissions de prendre du recul.

Le sujet sera abordé lors du prochain Comité de Direction afin de pourvoir à leur remplacement.

V - PREVISIONNEL SAISON PROCHAINE

Le Président rappelle les manifestations à organiser la saison prochaine, et le Bureau arrête ce jour certaines dates :

- **Assemblées Générales Extraordinaire, Ordinaire et Financière 2023** : vendredi 8 septembre 2023 au Crédit Agricole Centre-France

- **Challenge Interdépartemental** : jeudi 9 mai 2024 en Creuse

- **Journée « Foot en Fête »** : dimanche 2 juin 2024

- **Finale Coupe de la Creuse** : samedi 8 juin 2024
Jumelée avec la JND et la Coupe de la Creuse Féminine à 11 (si assez d'engagés ...)

- **100 ans du District** : date à fixer en Comité de Direction

- **Assemblée Générale Elective 2024** : fin juin ou octobre 2024 ?

VI - FIXATION DE LA PROCHAINE DATE DU COMITE DE DIRECTION

Le Bureau fixe la prochaine réunion du Comité de Direction au jeudi 24 août 2023 à 18 heures.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- **Statuts du District** : un échange s'installe sur les modalités d'élection des représentants des familles (avec la liste bloquée ou en plurinominal ?) en raison des difficultés potentielles en cas de présentation de deux listes.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion du Comité préparatoire à l'Assemblée Générale.

- **Modification des Règlements Généraux et des Règlements des Coupes Jean Bussière et André Latéras** : ils seront transmis à tous les Membres du Comité pour étude à la prochaine réunion pour proposition à l'Assemblée Générale.

- **Modalités d'exécution des votes.**

Renseignement sera pris sur le coût de location de boîtiers de vote pour l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Président : Serge AUBLANC

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.